

SECTION INTERNATIONALE ESPAGNOLE

Le collège Les Quatre Moulins fait partie du Pôle Ibérique Brestois regroupant 2 lycées, 6 collèges et 9 écoles primaires. Il est le seul à disposer d'une Section Internationale Espagnole depuis 2005. Les Sections Internationales Espagnoles en France ont été créées par le biais d'accords bilatéraux entre les ministères de l'Éducation des deux pays : il existe quatorze Sections Internationales Espagnoles en France et celle de Brest et de Tréguier près de Lorient, ouverte l'an passé, sont les seules situées dans l'ouest de la France.

La Section Internationale Espagnole offre aux élèves un parcours de réussite avec l'apprentissage de deux langues vivantes dès la 6^e (anglais et espagnol), des enseignements en langue espagnole de haut niveau et la possibilité après la 3^e de poursuivre au lycée Amiral Ronarc'h et de pouvoir obtenir le diplôme de BAC internationale OIB et le diplôme de Bachillerato espagnol. Les études de la Section Internationale Espagnole offrent une connaissance approfondie de la langue et la culture espagnole et hispano-américaine, qui ouvre des portes pour des études supérieures, donc, la capacité de travail et de concentration des élèves, mais surtout la motivation de l'élève jouent un rôle fondamental depuis la 6^e.

I. FONCTIONNEMENT DE LA SECTION INTERNATIONALE ESPAGNOLE

La scolarisation en Section Internationale Espagnole comporte un certain nombre d'heures d'enseignement en Espagnol :

- 2 heures hebdomadaires d'Histoire et Géographie.
- 4 heures hebdomadaires de Littérature.
- 2 ou 3 heures hebdomadaires d'Espagnol.

Les heures de Littérature et d'Histoire Géographie sont assurées par des professeurs espagnols nommés par le ministère espagnol de l'Éducation Nationale.

L'emploi du temps est chargé (de 31 à 33 heures hebdomadaires selon les niveaux).

En 3^e, les élèves passent le Diplôme National du Brevet Option Internationale.

II. MODALITÉS D'ADMISSION DANS LA CLASSE

La Section Internationale Espagnole est ouverte à tous les élèves de 6^e, quel que soit leur lieu de résidence et ayant ou non étudié l'Espagnol à l'école primaire, mais ayant une forte motivation pour l'apprentissage de la langue et la culture espagnole et hispano-américaine.

Un dossier est à compléter et à remettre au collège pour le **vendredi 29 mars 2024.**

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site du collège

<http://www.collegelesquatremoulins-brest.ac-rennes.fr>

ou celui de la Section Internationale

<http://www.educacion.gob.es/exterior/centros/brest/es/home/index.shtml>

Si vous n'êtes pas domiciliés dans le secteur du collège, il vous faudra déposer une demande de dérogation (critère « parcours scolaire particulier »). Dans ce cas, l'inscription en Section Internationale au collège Les Quatre Moulins est soumise à l'accord de la Directrice Académique.